



29 novembre 2023

(23-8094)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DE LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ALBANIE: RÈGLEMENT SUR LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Membre présentant la notification	ALBANIE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Titre	RÈGLEMENT SUR LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS
Objet	Dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementation
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/ALB/23_13461_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/ALB/D/3

Brève description du texte juridique notifié

1. Le Règlement relatif à l'enregistrement des dessins et modèles industriels a pour objet de mettre en œuvre et de définir en détail certaines questions prévues par la Loi n° 9947 du 7 juillet 2008 sur la propriété industrielle, telle que modifiée, concernant les procédures et les règles relatives à l'enregistrement des dessins et modèles industriels:

- 1.1. la présentation des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels auprès de la Direction générale de la propriété industrielle (GDIP);
- 1.2. l'examen des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles;
- 1.3. la présentation des demandes de renouvellement et d'autres modifications du registre des dessins et modèles, ainsi que l'examen de ces demandes;
- 1.4. la présentation et l'examen des demandes d'opposition et d'annulation et des appels contre les décisions de refus présentés à la Chambre de réexamen et à la Chambre d'annulation;
- 1.5. la présentation et l'examen des appels de décisions présentés à la Commission d'appel; et
- 1.6. a publication par le GDIP de renseignements relatifs aux dessins et modèles industriels dans le Bulletin de la propriété industrielle.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	28 juin 2018
Autre date	Publication: 28 mai 2018

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	14 septembre 2023
Autres renseignements	Voir aussi: IP/N/1/ALB/I/2 (Loi n° 9947 du 7 juillet 2008 sur la propriété industrielle, entrée en vigueur le 1 ^{er} novembre 2008) Texte de loi disponible sur notre site Web à l'adresse www.dppi.gov.al
Organisme ou autorité responsable	<i>General Directorate of Industrial Property</i> (Direction générale de la propriété industrielle) Bulevardi "Zhan D'Ark" Prona nr. 33 Shtëpia e Ushtarakëve Tirana Albanie Courrier électronique: info.dppi@dppi.gov.al

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.